

REGLEMENT DU CONCOURS

« Compter avec l'autre »

Pourquoi ce concours ?

La Chine et la France fêteront en 2014 le 50^{ème} anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques.

Afin de valoriser la recherche et l'enseignement français en mathématiques et afficher les points de convergence entre l'enseignement des mathématiques en France et en Chine, tant au niveau scolaire qu'universitaire, un concours mathématique sera organisé, sous le parrainage de **Monsieur Cédric Villani**, médaille Fields 2010.

Ce concours est une opération nationale portée par le ministère de l'éducation nationale et l'Institut Français.

Il se déroulera dans le cadre de la troisième édition de la Semaine des mathématiques qui se tiendra du 17 au 22 mars 2014, sur le thème « *Mathématiques au carrefour des cultures* ».

Destiné aux lycéens de France et de Chine et mené en partenariat avec les autorités chinoises, ce concours, intitulé « **Compter avec l'autre** », aura lieu simultanément en France et en Chine, le 19 mars 2014.

Le présent règlement concerne la partie du concours se déroulant en France.

Qui peut participer ?

Le concours consiste en une compétition entre 25 établissements en Chine et 25 établissements en France. Il concerne tous les élèves des classes de **seconde** des lycées généraux et technologiques, publics et privés sous contrat. Il se déroule le même jour et à la même heure que le concours des Olympiades académiques de premières, soit le 19 mars 2014.

Un établissement par académie sera sélectionné. Le choix des 25 établissements sera arrêté par la DGESCO via le réseau France Chine Asie Education, parmi les établissements susceptibles de (conditions cumulatives) :

- Proposer la participation de tous les élèves des classes de seconde de l'établissement ou la participation d'au moins 200 élèves des classes de seconde de l'établissement.
- Proposer la participation le même jour, d'au moins 100 élèves des classes de premières au concours des Olympiades académiques de premières.
- Deux établissements peuvent joindre leurs effectifs afin de répondre aux deux critères ci-dessus.
- Proposer un plan de préparation des élèves de seconde pour cette compétition dans le cadre d'une action coordonnée du conseil pédagogique.
- D'organiser au sein de l'établissement les conditions matérielles du concours le mercredi 19 mars 2014. Le concours se déroulera pendant les deux premières heures de cours de l'établissement (début des épreuves entre 8h et 9h au plus tard).
- D'organiser une cérémonie officielle de remise des prix (grands prix et prix secondaires) vers le 15 mai 2014, en présence des invités académiques et des soutiens du concours.

L'inscription des élèves au concours se fera auprès de leur établissement.

NB : ce concours n'est pas réservé aux élèves étudiant le chinois.

Comment participer ?

Les établissements qui souhaitent participer doivent déposer, par courriel, **avant le 29 janvier 2014**, leur dossier de candidature composé d'une lettre d'engagement du proviseur et de la description des actions pédagogiques pour la préparation du concours, à France-Chine Asie Education à l'adresse suivante : francechine@laposte.net).

Quel est le sujet du concours ?

Les épreuves communes aux deux pays sont élaborées conjointement par la France et la Chine. L'inspection générale de mathématiques coordonne le travail de la partie française. Les épreuves seront composées d'exercices ou de questionnaires à choix multiples (QCM).

Le programme repose exclusivement sur les connaissances du collège.

L'épreuve dure 2h et se déroulera en France le mercredi 19 mars 2014 pendant les deux premières heures de cours de la matinée (début des épreuves entre 8h et 9h).

Corrections des copies

Les corrections des copies seront effectuées par les professeurs des cellules académiques en charge des Olympiades académiques, sous l'autorité de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) responsable de la cellule.

Les copies seront envoyées à l'IA-IPR en même temps que celles des Olympiades académiques, dès la fin des épreuves. Les classements académiques seront établis par les IA-IPR et validés par le président du jury national des Olympiades académiques de mathématiques. Ils seront communiqués aux proviseurs par les IA-IPR.

La liste des 5 lycées qui auront obtenu les meilleures moyennes sera alors établie par le jury national des Olympiades académiques de mathématiques.

Les établissements et les professeurs de mathématiques des classes de seconde de ces 5 établissements, sous la responsabilité du proviseur et des IA-IPR responsables des cellules académiques, seront chargés d'établir une péréquation entre les notes obtenues au concours et les notes trimestrielles des élèves pour permettre une comparaison relative (différence entre la note obtenue au concours et la moyenne en mathématiques des 2 premiers trimestres si possible).

Les proviseurs établiront alors une liste d'au moins 100 noms d'élèves qui auront eu une performance relative jugée positive.

Que gagne-t-on ?

Chaque académie participant au concours est dotée d'un **Grand prix** (soit 25 Grands prix) : un séjour en Chine de 8 jours fin juin 2014 pour le lauréat classé premier dans le classement académique.

Ce séjour sera à forte coloration scientifique. Il sera organisé avec le soutien de l'association France Chine Asie Education.

De plus, les 5 établissements qui auront obtenu les meilleures moyennes nationales, se verront dotés de prix secondaires composés de :

- 6 calculatrices scientifiques de haut niveau pour les lauréats classés en rang 2 à 7.

Enfin, 40 chèques cadeaux d'une valeur nominative de 50€ seront offerts, par tirage au sort, dans la liste (d'au moins 100 noms) des lycéens qui auront eu une performance relative jugée positive, lors de la cérémonie officielle de remise des prix,

Comment peut-on s'inscrire ?

Les dossiers de candidature sont à envoyer, par courriel, par les proviseurs des établissements candidats, à France Chine Asie Education (francechine@laposte.net) avant le mercredi 29 janvier 2014.

La DGESCO arrêtera la liste définitive des 25 établissements sélectionnés, à raison d'un lycée par académie, le lundi 3 février 2014.